

territoire d'énergie

N° 50 - FEVRIER 2019

LE FIL D'ACTU DU SDED

À LA UNE : Plan Climat Air Energie
Territorial

ÉDITO du Président, Jean Besson, Sénateur honoraire



Le SDED est au service des communes depuis plus de 50 ans pour toutes les questions liées à l'énergie dans nos territoires. De syndicat d'électrification il a évolué au cours des années en véritable service public des énergies, au fil du développement de ses compétences comme le gaz, l'éclairage public... et plus récemment la performance énergétique.

La transition écologique est devenue essentielle pour l'avenir de notre planète. Le SDED agit au côté des communes désireuses de réaliser des travaux pour bénéficier d'économies d'énergie et par voie de conséquence d'économies budgétaires.

Aujourd'hui, les Intercommunalités sont également engagées dans cette démarche axée sur la lutte contre les changements climatiques. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose en effet aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants la mise en place d'un plan climat à l'échelle de leur territoire.

Le SDED qui s'est doté depuis plusieurs années d'un service spécialisé, auquel les Maires font de plus en plus appel, propose désormais aux EPCI concernés un soutien à la fois technique et financier.

Vous trouverez dans ce numéro du « Fil d'Actu » le détail de notre implication.

Bonne lecture.

S
D
E
D

ervice public
es
nergies dans la
rôle

territoire
d'énergie
DRÔME - SDED

Plan climat, le SDED est là !

Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est la déclinaison sur chaque territoire des politiques publiques portant sur le climat et la transition énergétique. S'il répond aux engagements internationaux, nationaux et à plusieurs documents de planification de la région, ce plan d'action adapte localement ces objectifs et s'appuie sur les forces du territoire pour les atteindre. Il s'articule autour de quatre phases : un diagnostic territorial, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PCAET est le volet environnement du projet de territoire porté par chaque intercommunalité. Il se traduit par des actions concrètes pour répondre aux objectifs de la sobriété énergétique, de la réduction des gaz à effet de serre, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'adaptation au changement climatique.

Qui est concerné par le PCAET ? Ce PCAET élaboré par l'intercommunalité impliquera et mobilisera tous les acteurs économiques, politiques, associatifs, citoyens. Il se présente comme un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel. Le rôle de l'intercommunalité est majeur : il lui revient de mobiliser tous ces acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes. Le SDED territoire d'énergie, se propose aujourd'hui de montrer l'exemple. Ainsi, l'intercommunalité fixe des objectifs et le SDED met en œuvre les actions pour les atteindre au travers de ses quatre métiers : organisation des distributions d'énergie, éclairage public, performance énergétique des bâtiments publics et installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cela peut viser par exemple : Une baisse de 30 % de la consommation d'énergie. Dans ce cas, l'une des actions consistera à accompagner la rénovation énergétique des habitations et des activités tertiaires (bureaux et commerces). Une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, issues principalement des énergies fossiles: Ici il s'agira de remplacer le fioul par du bois énergie et les voitures essence ou diesel par des véhicules électriques. Atteindre 50% d'énergie renouvelable. L'intercommunalité accompagnera par exemple des projets éoliens et un déploiement massif du photovoltaïque sur les toitures.

Et les territoires qui ne sont pas « obligés » de réaliser un PCAET ? La pollution ne s'arrête pas aux limites administratives. Les taux d'ozone sont très élevés dans des zones que l'on pourrait imaginer comme bénéficiant d'une bonne qualité de l'air. C'est par une démarche conduite collectivement y compris dans des territoires ruraux « non obligés » que des améliorations doivent être envisagées. Ainsi, le SDED apporte le même type d'aide aux petites Communautés de Communes dans le cadre d'un Plan d'Actions de Transition Energétique¹ qu'aux plus importantes du département.

L'exemplarité du partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Mercredi 5 décembre 2018, à l'Ecosite du Val de Drôme, à Eurre, la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) en Biovallée recevait ses nombreux invités à l'occasion du lancement officiel de son PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial). La CCVD est engagée dans une politique énergie ambitieuse depuis plusieurs années. Les programmes tels que Biovallée énergie, Territoire à énergie positive (TEPOS) et Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), témoignent de cet engagement. Le PCAET s'inscrit dans cette politique et pour l'élaborer, la CCVD a fait appel au SDED. Lors de cette journée exceptionnelle, de nombreux stands collaboratifs ont présenté sur l'éco-site avec la participation de nos conseillers en énergie partagée de la CCVD et du SDED : des vélos électriques, la chaufferie bois, le siège de la CCVD. Autant de réalisations concrètes qui démontrent clairement que les actions locales au service de la planète ont du poids lorsqu'elles sont portées par des élus impliqués et convaincus. Les objectifs de sensibilisation aux enjeux du changement climatique, l'information auprès du grand public et des acteurs socio-économiques de la démarche, ont été au centre de cette manifestation qui a rassemblé un public très important, preuve supplémentaire de l'intérêt que portent les élus et les citoyens à la démarche.

¹ Plan d'Actions de Transition Energétique : il s'agit d'une version adaptée de convention de partenariat proposée par le SDED aux EPCI « non obligés »



Un public attentif lors de la co



Point de vue

Franck SOULIGNAC, Vice-président en charge des relations avec les EPCI : « L'implication du SDED aux côtés des intercommunalités pour le climat et la transition énergétique est une évidence »

Depuis très longtemps le SDED gère pour le compte des communes drômoises la distribution d'électricité et l'éclairage public.

Aujourd'hui, fort de ses compétences et responsabilités comme service public des énergies, il était logique que le SDED propose un travail en partenariat avec les intercommunalités sur les enjeux actuels de la transition écologique. Cette implication prend la forme d'aides financières, de mise à disposition d'outils de prospective énergétique et d'accompagnements techniques sur les métiers du SDED.

Un appui financier du SDED sur les démarches climat et transition énergétique

Des conventions en cours actent l'engagement financier du SDED, territoire d'énergie. Il s'agit de financer à hauteur de 50 % dans une limite de 40 k€ les dépenses associées à la réalisation d'un PCAET ou d'un Plan d'actions transition énergétique pour les communautés de communes dites « non obligées ».

Des outils de prospective énergétique mis à disposition

La réalisation d'un plan d'actions de transition énergétique implique un diagnostic détaillé et la réalisation de scénarios.

Divers organismes publics mettent à disposition des données mais leur traitement requiert du temps et de l'expertise. L'outil PROSPER facilite l'accès aux données et permet de quantifier l'impact des actions en termes de baisse de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre. Et tout prochainement, un module intégrera la qualité de l'air. En fournissant aux EPCI les outils adaptés à l'élaboration de leur PCAET, Territoire d'énergie Drôme a pour ambition en tant qu'acteur opérationnel de devenir la courroie départementale de transmission entre la Région et les territoires en matière de transition énergétique.

Un accompagnement sur les métiers du SDED

La loi a confié aux EPCI le rôle de pilote local de la transition énergétique. Il s'agit autant de « faire faire » que de « faire ». Ainsi, dans les métiers qu'il exerce, Territoire d'énergie SDED se propose de co-construire les plans d'actions, de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il s'agit par exemple de réaliser un schéma directeur des réseaux en intégrant les perspectives de production d'énergies renouvelables des territoires et de les relayer dans le S3REnR. Il s'agit également d'accompagner la mobilité décarbonnée avec des bornes pour les véhicules électriques et de réduire les consommations d'énergie par l'éclairage public et par les bâtiments publics.

Eric Spitz, Préfet de la Drôme



Monsieur le Préfet, le PCAET a été introduit par la loi. Pouvez-vous nous rappeler son cadre réglementaire et ce qu'il implique comme obligations aux EPCI concernés ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fait évoluer le cadre des plans climat pour y intégrer notamment le volet qualité de l'air et renforcer le volet atténuation et adaptation au changement climatique. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants avaient jusqu'au 31 décembre 2016 pour adopter leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) tandis que les EPCI de plus de 20 000 habitants avaient jusqu'au 31 décembre 2018.

Au-delà de cette obligation, l'intérêt primordial du PCAET réside dans l'élan que sa construction suscite pour entraîner l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, citoyens, ...) à partager une stratégie et un plan d'actions adaptés à leur territoire sur les différents volets Climat, Air et Énergie. Dans cet esprit, j'encourage également les EPCI non-obligés à se lancer dans une telle démarche au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique qui nous concernent tous.

En quoi, selon vous, le SDED doit contribuer aux côtés des intercommunalités pour relever les défis du climat et de la transition énergétique ?

Le SDED, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, a un rôle essentiel à jouer auprès des intercommunalités pour les accompagner techniquement dans la réalisation des plans d'actions des PCAET les concernant. Pour relever le défi de la transition énergétique, des adaptations du réseau de distribution seront inévitables. Il convient de les anticiper au mieux pour que ces dernières ne soient pas des freins. La facilité et la rapidité d'évolution de nos habitudes de vie, en particulier de nos consommations d'énergie, seront déterminantes pour atténuer l'impact de l'Homme sur le climat, s'adapter au changement climatique mais aussi pour améliorer la qualité de l'air. Aussi, je tiens à saluer l'action volontaire du SDED aux côtés des services de l'État dans l'animation technique des intercommunalités pour accompagner celles-ci dans la réalisation de leurs PCAET, ces derniers étant, comme évoqué précédemment, un élément essentiel dans la mobilisation collective sur ces sujets d'avenir.

NDLR : *au moment où nous mettons ce numéro sous presse, nous apprenons le départ du préfet Eric Spitz pour les Pyrénées Atlantiques. Cette interview a été réalisée en janvier dernier. Nous le remercions et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.*

Une Commission Consultative Paritaire Énergie mise en place par le SDED où siègent toutes les intercommunalités drômoises.

La loi transition énergétique invite les syndicats d'énergies à constituer une Commission Consultative Paritaire Énergie. L'objectif pour le SDED est de coordonner les actions de transition énergétique sur le département. Les représentants de l'État, notamment la Direction des Territoires (DDT), ont été présents à toutes les réunions.

Tout récemment, Valence Romans Agglo a présenté son PCAET. Monsieur Lionel BRARD élu communautaire et Président du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a apporté son témoignage sur cette démarche novatrice.

Toutes les intercommunalités ont compris à l'occasion de ces rencontres qu'elles avaient vocation à s'investir quels que soient leur taille et leurs moyens et que pour cela le SDED était présent pour les accompagner, tant sur un plan technique que financier.

L'objectif de coordination et de partenariat de cette commission est décliné dans un groupe de travail co-piloté par les deux syndicats d'énergies et les deux DDT de Drôme et d'Ardèche. Il s'agit de faciliter les retours d'expérience, les partages d'information et le travail en équipe entre les chefs de projets des différentes intercommunalités.

Le SDED au service des communes depuis 1964 et maintenant des EPCI.

Le dernier bureau syndical du 18 janvier a validé 4 conventions avec des intercommunalités (Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, Porte de DrômArdèche, Dieulefit-Bourdeaux et Royans-Vercors) prouve que le SDED est aujourd'hui identifié comme un acteur majeur de la transition écologique dans la Drôme aux côtés des EPCI et non plus seulement des Maires.



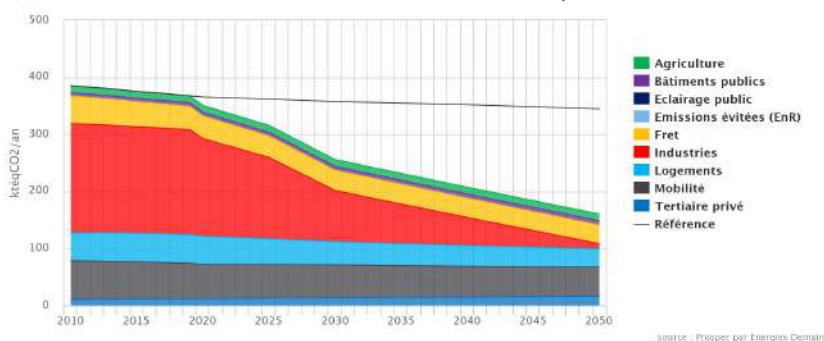
Conférence à Biovallée

Contact : service performance énergétique

tél 04 75 82 65 55 / maria-colaiacovo@sded.org

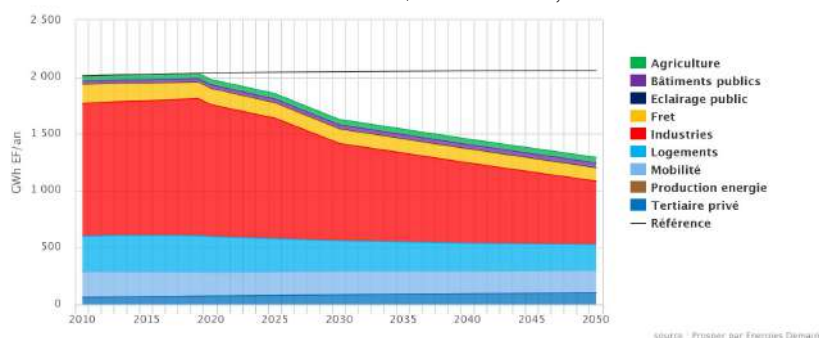
Evolution des émissions de GES par secteur

Territoire : communauté de communes, scénario : Scénario objectifs nationaux



Evolution de la consommation par secteur

Territoire : communauté de communes, scénario : Scénario objectifs nationaux



Exemple des impacts d'un scénario PCAET réalisé avec le logiciel PROSPER (mis à disposition des intercommunalités par le SDED dans le cadre d'un partenariat)

Le SDED répond présent au grand débat national.

Lancé le 15 janvier, le grand débat national, s'organise notamment en réunions locales partout en France à l'initiative de maires ou de citoyens. Parmi toutes les préoccupations de nos concitoyens, la transition écologique est une question importante et sur cette thématique il était logique que le SDED se propose de participer. C'est ce qu'a souhaité et annoncé le président Jean Besson lors des vœux le 18 janvier.



Mobilité électrique

eborn, un réseau de « compétition »

eborn, notre réseau de recharge pour véhicules électriques était partenaire de l'Automobile Club de Monaco pour la 3^{ème} édition du eRallye Monte-Carlo. Cet événement sportif inscrit au championnat du monde de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) a eu lieu du 24 au 28 octobre 2018 entre Nevers et Monaco, à travers les routes de l'Ardèche, la Drôme et les Hautes Alpes, avec notamment une étape à Valence le jeudi 25 octobre qui a rencontré un succès populaire sur le champ de Mars. Avec plus de 600 bornes sur 5 départements et une moyenne de 3000 charges par mois, le réseau eborn, fondé par les syndicats des énergies des départements de la Drôme, l'Ardèche, l'Isère, la Haute-Savoie et les Hautes-Alpes, est un des plus importants réseaux publics de recharge en France. Pour cette 3^{ème} édition du eRallye Monte-Carlo, le réseau eborn a mis à disposition des concurrents du eRallye toutes les bornes du réseau présentes sur le parcours. Réussite totale pour ce partenariat qui a permis notamment de démontrer l'efficacité du réseau eborn, la qualité et la rapidité de rechargement de ses bornes. Au-delà de l'intérêt médiatique, ce partenariat a en effet permis de tester le réseau avec une utilisation intensive y compris sur des points de chargement les plus retirés du territoire. Avec le réseau eborn, de l'avis des organisateurs, la troisième édition du eRallye Monte-Carlo a pris une nouvelle dimension. « eborn c'est un réseau de compétition », ce sont les pilotes du Monte Carlo électrique qui le disent.



Les bornes de recharge de l'arrière pays prises d'assaut par les concurrents



La Chapelle en Vercors

La mairie a choisi le bois

Le 14 novembre, Territoire d'énergie SDED et le Maire de La Chapelle en Vercors Jacky Casanovas ont organisé, à l'intention des élus intéressés, une visite d'un équipement dont s'est récemment dotée la municipalité.



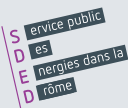
Visite guidée des installations

Il s'agit d'une chaufferie au bois déchiqueté assurant alternativement le chauffage de l'école en hiver et celui du bassin de la piscine de plein air en été, distants tous deux de 100 m. M. Jean-Yves Rossignol, Vice-président du SDED délégué à la Maîtrise de l'énergie, a présenté aux élus ce projet, accompagné par le service Performance Energétique notamment en attirant leur attention sur son intérêt économique. Utilisant le bois du Vercors, exploité par ONF Energies, cette installation contribue au développement d'une filière locale d'approvisionnement énergétique, et permet en outre une économie substantielle de 40 % sur la facture de chaleur de la piscine. En ce qui concerne l'école, dont la surface a doublé depuis que son extension a été inaugurée fin 2016, l'énergie bois bon marché, combinée au très bon niveau d'isolation du bâtiment, a permis de diminuer la dépense énergétique de 25 € / m² à 11 € / m². Très satisfaite de l'expérience, la municipalité planche désormais sur le projet d'une nouvelle chaufferie au bois pour la mairie et la salle des fêtes. Merci au Maire et son adjoint Gérard Allier pour ce moment très convivial et instructif.

Nouveaux panneaux de chantier



Plus de 100 nouveaux panneaux ont été réalisés en fin d'année et sont en cours de diffusion aux entreprises titulaires de marché public. Ils reprennent la nouvelle charte graphique du SDED. Les entreprises ont obligation de les installer sur les chantiers sur voie publique à la fois dans un objectif d'information et de sécurité.



Producteur d'ÉNERGIES



Service public Des Energies dans la Drôme

ROVALTAIN TGV - 3, AVENUE DE LA GARE - BP 12626 - 26958 VALENCE CEDEX - Tél. 04 75 82 65 50 - contact@sded.org - www.sded.org

